



Procédure de gestion des objets de mobilisation du SFPQ

Objectif

L'objectif de la *Procédure de gestion des objets de mobilisation du SFPQ* est d'uniformiser la réflexion menant à l'acquisition d'objets de mobilisation par les équipes nationale, régionales et locales, leur création, la demande de prix, la direction des normes graphiques et encore plusieurs autres critères qu'il convient de clairement identifier et comprendre, pour ensuite s'y conformer.

Groupes concernés par la Procédure

Toutes les personnes représentant le SFPQ sont concernées par la *Procédure de gestion des objets de mobilisation du SFPQ*.

Procédure

Notez que l'appellation « Procédure de gestion des objets de mobilisation du SFPQ » est remplacée dans ce texte par l'unique mot « Procédure ».

5100

Notez que l'appellation « 5100 » représente l'équipe du SFPQ travaillant au 5100, boulevard des Gradins à Québec.

L'appellation « 5100 » comprend l'Exécutif national lorsque celui-ci n'agit pas à titre de décideur politique ; dans le cas contraire, il sera écrit « Exécutif national » pour préciser qu'il s'agit de l'entité reconnue comme autorité politique du SFPQ.

Les restrictions

Utilisation du logo du SFPQ

Comme il est mentionné dans la *Politique relative à l'utilisation du logo du SFPQ*, le logo du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) constitue sa signature organisationnelle et son image de marque. L'utilisation du logo, de même que le respect des règles d'utilisation qui en découlent, permettent de présenter une image cohérente et homogène de l'organisation, tout en facilitant sa reconnaissance par les membres et par le public.

Notez qu'un document des normes graphiques du SFPQ a été élaboré à la suite de la rédaction de cette politique. Il est offert auprès de l'équipe du Service des communications.

Lorsqu'une équipe locale souhaite imprimer le logo du SFPQ à son effigie sur un objet de mobilisation, elle doit contacter l'équipe du Service des communications pour connaître ses options. C'est également celle-ci qui fournira les fichiers du logo destinés à l'imprimerie. Cette même équipe devra finalement recevoir une épreuve de l'impression du logo sur l'objet de mobilisation, et ce, avant la production de masse.

Politique d'approvisionnement

L'acquisition d'objets de mobilisation se fait dans le respect de la *Politique d'approvisionnement du SFPQ* (révisée en octobre 2019). Cette politique a pour objectif de fixer les règles de conduite en matière d'approvisionnement des biens et services requis pour le bon fonctionnement du SFPQ.

Cette politique stipule qu'il faut :

- Privilégier les biens et services ayant une incidence réduite sur l'environnement pendant leur cycle de vie ;
- Privilégier des produits répondants à des standards et certifications reconnues en matière de développement durable ;
- Favoriser l'acquisition de biens ou services auprès de fournisseurs respectant les normes fondamentales du travail, notamment prévues dans les conventions internationales du travail concernant les salaires, les heures de travail, la santé et sécurité, la discrimination, le travail forcé, le travail des enfants et la liberté syndicale ;
- Favoriser, dans la mesure du possible et dans le respect des règles de la libre concurrence des marchés, des fournisseurs québécois ou régionaux. Ainsi, lorsqu'il existe dans un secteur d'activité un nombre suffisant d'entreprises québécoises pour assurer une saine concurrence, seules les entreprises québécoises seront admises à soumissionner.

Quant au choix du fournisseur, celui-ci n'est pas uniquement basé sur le prix le plus bas. L'analyse doit tenir compte du cycle économique du produit, de la qualité, de l'intégration du produit au cycle d'activité ou à l'inventaire des biens et services utilisés au SFPQ, du délai de livraison, de la garantie et/ou du service après-vente.

Le choix du fournisseur doit se faire selon une procédure de qualification incluant un minimum de trois soumissions, et ce, pour tout achat supérieur à 5 000 \$.

Vouloir un objet de mobilisation

Définition d'un objet de mobilisation

Un objet de mobilisation est une chose (réalité matérielle non vivante) portant le logo du SFPQ et remis aux membres du Syndicat afin qu'elles et ils puissent afficher leur appartenance à l'organisme.

Évaluer la nécessité

Avant de se lancer dans le magasinage d'objets de mobilisation, il faut d'abord en justifier la nécessité. La première question à vous poser est : « Pourquoi est-ce qu'on veut un objet de mobilisation ? » En d'autres mots, quel est l'objectif que doit véhiculer ledit objet ?

Voici d'autres questions vous permettant d'évaluer la nécessité d'acquérir des objets de mobilisation :

- Qui est le destinataire de l'objet ?
- Que doit faire le destinataire avec cet objet ?
- Que gagnera l'image du SFPQ par le biais de cet objet ?
- Cet objet permettra-t-il de mobiliser le destinataire autour de votre objectif ?
- L'objet est-il représentatif de votre objectif ?
- L'objet sera-t-il visible ? Et par qui ?
- Quel est votre budget pour l'acquisition de l'objet ? Ce budget pourrait-il plutôt être investi, par exemple, en publicité Web, en une conférence, un pique-nique ?
- Outre une nouvelle chose, qu'obtiendra le destinataire à s'afficher avec cet objet ?
- Le destinataire possède-t-il un objet semblable à celui que vous désirez ?
- Est-ce vous seulement qui voulez acquérir cet objet ?
- Innovez-vous avec cet objet ou faites-vous seulement comme les « autres » ?
- Cet objet est-il écoresponsable ?
- Comment distribuerez-vous l'objet ? Sera-t-il facilement transportable par la personne qui le donnera aux membres ?

N'oubliez pas qu'il est très facile de commander des objets. Or, très souvent, ils ne sont d'aucune utilité pour mobiliser leurs propriétaires. Et il ne faut pas compenser son absence auprès des membres par la remise d'un objet annuel. Réfléchissez sérieusement à votre objectif d'acquérir des objets de mobilisation.

Planifier le temps

Comptez dans votre stratégie d'acquisition et de distribution des objets de mobilisation :

- Le temps de conception et d'approbation du visuel à imprimer sur votre objet (5 jours ?) ;
- Le temps de fabrication de votre objet (10, 15, 30, 45 jours, en stock ?) ;
- Le temps d'impression du visuel sur votre objet (2, 7, 15, 60 jours ?) ;
- Le temps nécessaire à sa livraison (où se trouve l'usine... ? 5, 10, 35 jours ?) ;
- Le temps nécessaire à votre équipe pour le remettre aux membres (2, 7, 10, 15 jours ?).

Acquérir des objets de mobilisation

Pour acquérir des objets de mobilisation, vous pouvez demander l'aide de l'équipe du Service des communications. Voici l'aide qu'elle peut vous apporter, en totalité ou à la pièce :

- Réflexion stratégique sur la nécessité d'acquérir un objet ;
- Quête de l'objet adéquat ;
- Évaluation du budget ;
- Évaluation de la quantité d'objets à commander ;
- Demande de prix auprès de fournisseurs ;
- Création du visuel à imprimer ;
- Gestion de la facturation ;
- Logistique de la distribution des objets.

Vous pouvez également travailler de votre côté, sans l'aide de l'équipe du Service des communications, mais toujours dans le respect de la *Politique d'approvisionnement du SFPQ*. Toutefois, vous devrez lui présenter une épreuve de l'impression du logo du SFPQ sur les objets de mobilisation, et ce, avant sa production de masse.

Pensez à favoriser vos commerces locaux.

Quantité à commander

Dans une stratégie de développement durable et d'économie des ressources financières, il faut sérieusement évaluer la quantité d'objets de mobilisation à commander. Certes, l'équipe du Service des communications du SFPQ peut vous épauler dans cette évaluation, mais les statistiques et questions suivantes pourront vous aider à déterminer la quantité d'objets étant requise pour votre région :

- Le taux d'ouverture des infolettres du SFPQ est de 67 % (moyenne annuelle 2022) ;
- Le pourcentage de participation aux rencontres virtuelles lors de tournées reliées à une entente de principe est d'environ 50 % ;
- Le pourcentage de participation aux journées de grève, contre rémunération, est de 62 % (2022) ;
- Le quorum n'est presque plus atteint au Forum Culture et Organismes de service ;
- Des sections sont sous tutelle ;
- Une centaine de postes de personnes déléguées sont ouverts ;
- Les assemblées présentiels attirent environ 10 % du membrariat ;
- Le Comité national des jeunes peine à attirer l'attention des membres de 35 ans et moins ;
- Quel est le taux de participation à vos assemblées présentiels et virtuelles ?
- Vos collègues de travail vous interrogent-elles sur les actualités du SFPQ ?
- Organisez-vous des activités de réseautage ou de divertissement (5 à 7, café, par exemple) ? Quel en est le taux de participation ?
- Vos collègues affichent-ils leurs objets de mobilisation ? En demandent-ils ?
- Vos collègues ont-elles participé aux dernières manifestations du SFPQ ?

Payer les objets de mobilisation

À l'exception d'une commande effectuée pour l'Exécutif national du SFPQ, principalement lors de négociations nationales, c'est l'équipe locale qui paie pour les objets de mobilisation qu'elle commande.

L'équipe locale peut décider de payer elle-même le fournisseur. Or, si elle a demandé l'aide de l'équipe du Service des communications du SFPQ, elle peut demander à celle-ci de gérer la facturation. Si cette demande est faite, alors la facture reçue au nom de l'équipe locale sera payée à même le budget discrétionnaire de la section concernée.

Livraison des objets de mobilisation

La livraison des objets de mobilisation peut être désastreuse si elle n'est pas adéquatement planifiée. Voici ce à quoi vous devez réfléchir lors de l'élaboration de votre stratégie de livraison :

- Où seront livrés les objets : au 5100, au bureau régional ou dans votre section?;
- Le fournisseur peut parfois offrir un service de livraison ;
- Qui remettra aux membres leur objet ?
- À quelle occasion l'objet sera-t-il remis ?
- Qui évaluera, et comment, la popularité et l'utilisation de l'objet ?
- Si ce sont des vêtements, qui, et comment, consignera la quantité requise pour chacune des tailles ?
- Avez-vous l'espace requis pour entreposer les boîtes d'objets ?

Retour sur investissement

Dans une stratégie de développement durable et d'économie des ressources financières, il est intelligent d'analyser l'impact des objets de mobilisation acquis et donnés aux membres. Or, comment d'abord vérifier leur impact ? Voici quelques suggestions :

- Lors d'une manifestation, observez la foule pour y dénicher votre objet ;
- Lors d'une visite dans un lieu de travail, cherchez-y votre objet ;
- Lors d'une réunion avec vos collègues, demandez-leur où se trouve leur objet ;
- Lors d'une assemblée, ajoutez un point à l'ordre du jour sur l'objet de mobilisation ;
- Notez dans un fichier les commentaires reçus sur l'objet et référez-y vous avant d'acheter un autre objet ;
- Si vous avez travaillé avec l'équipe du Service des communications, partagez avec elle les commentaires reçus, vos observations.

Procédure rédigée le 24 janvier 2023.